



CCAS de l'Île d'Yeu

Conseil d'Administration

Du Jeudi 15 Décembre 2016 à 14h00

Le quinze Décembre deux mil seize, à 14 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni sous la Présidence de Mme Anne-Claude CABILIC, Vice-Présidente

Présents : Mmes Anne-Claude CABILIC, Michelle JARNY, Alice MARTIN, Maguy DIMIER, Isabelle VIAUD, Camille TARAUD, Brigitte JARNY et Claudette FRADET

Absents excusés : M. Bruno NOURY, M. Jean-Paul ROUX et Jean-François LEGEAY, Mmes Claudie GROISARD et Mireille BOUTET

Procurations : Mme Claudie GROISARD à Mme Isabelle VIAUD, M Jean-Paul ROUX à Mme Alice MARTIN, M. Jean-François LEGEAY à Mme Anne-Claude CABILIC

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 Novembre 2016.

CCAS

1. Ouverture de crédits CET

LE Madame La Vice-Présidente informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réactualiser le montant des provisions pour CET. En effet, la répartition analytique par service et les demandes d'alimentation n'étaient pas finalisées au moment de la préparation du budget.

Afin de procéder à l'écriture comptable, il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits ci-dessous.

La Vice-Présidente propose d'autoriser les ouvertures de crédits suivantes :

Intitulés des comptes	MODIFICATION DES DEPENSES			
	Compte	Fonction	Service	Montant
Dotation aux provisions	6815	02	0200	611 €
			0201	834 €
		5230	5230	595 €
		5210	5210	198 €
		5236	5236	1 760 €
		612	612	1 101 €
	64	641	412 €	
Intérêts réglés à l'échéance	66111	02	0200	- 5 511 €
Totaux				0 €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder les ouvertures de crédits ci-dessus, et autorise le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

LES CHENES VERTS

2. DM-Augmentation crédit-exercice 2016

Considérant que le remboursement d'une partie des salaires lors d'arrêts de travail par la CNP et la CPAM (selon le statut) nous permettent de recruter du personnel de remplacement ou de financer des heures complémentaires aux agents recrutés à temps non complet,
Considérant que des recettes (au compte 773 : mandats annulés) liées à des dépenses de l'exercice 2015 permettent une augmentation de crédits,

La Vice-Présidente informe l'assemblée de la nécessité de prévoir ces augmentations de crédits afin de passer les écritures de fin d'année 2016 et d'autoriser la décision modificative du budget « EHPAD LES CHENES VERTS » comme indiquée dans le tableau ci-dessous :

Intitulés des comptes	Augmentation des Recettes			Augmentation des Dépenses		
	Compte	Section	Montant	Compte	Section	Montant
Locations mobilières				6135	SOINS	400,00 €
Entretien et réparations autres matériels				61558	HEB	1 625,00 €
Rémunération principale (Personnel de Remplacement)				64151	HEB	49 123,00 €
Rémunération principale (Personnel de Remplacement)				64151	DEP	13 540,00 €
Rémunération principale (Personnel de Remplacement)				64151	SOINS	15 472,00 €
Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	6419	HEB	49 123,00 €			
Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	6419	DEP	13 540,00 €			
Remboursements sur rémunérations du personnel médical	6429	SOINS	15 472,00 €			
Mandats annulés	773	HEB	1 625,00 €			
Mandats annulés	773	SOINS	400,00 €			
Section d'exploitation			80 160,00 €			80 160,00 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la décision modificative ci-dessus, et autorise le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision

3. DM-Virements de crédits

Le Président informe l'assemblée de la nécessité de prévoir un virement de crédit afin de passer les dernières écritures pour l'exercice 2016 et d'autoriser la décision modificative du budget de l'EHPAD « LES CHENES VERTS » comme indiquée dans le tableau ci-dessous :

Intitulés des comptes	Diminution de crédits alloués			Augmentation des crédits		
	compte	Section	Montant (€)	compte	Section	Montant (€)
Combustibles et carburant	60221	HEB	3 000.00 €			
Maintenance informatique	61562	SOINS	400.00 €			
Titres annulés sur exercices antérieurs	61558	HEB	1 625.00 €			
Rémunération principale de remplacement				64151	HEB	4 625.00 €
Rémunération principale de remplacement				64151	SOINS	400.00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			5 025.00 €			5 025.00 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la décision modificative ci-dessus, et autorise le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision

4. Recours au service intérim pour le recrutement d'infirmiers dans les EHPADs à compter du 12 Décembre 2016

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée des difficultés de recrutement sur les postes d'Infirmier en Soins Généraux au sein des EHPADs en cas d'absence statutaire (arrêt maladie, disponibilité, détachement, recrutement infructueux, démission ...).

Il n'est pas toujours possible de combler la charge de travail ni en interne, ni par les infirmiers du secteur libéral.

Le recours à Pôle emploi et dans un deuxième temps au service intérim du CDG85 (délibération en date du 12 janvier 2015) ont été les deux premières démarches de recrutement des EHPAD. En cas d'absence de candidat, il est indispensable de remédier à ces absences statutaires.

Afin d'assurer la continuité du service public, la Vice-Présidente propose d'avoir recours aux services intérim de l'Appel médical ou d'Adecco Médical situés à St Herblain

L'Appel médical et Adecco Médical gèrent un service intérim qui assure la sélection de candidats correspondant à nos attentes (qualifications/durée du contrat/disponibilité...).

Ces prestataires proposent aux EHPAD qui le souhaitent un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou pour satisfaire une mission temporaire (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités...).

Madame La Vice-Présidente propose de solliciter ces prestataires internes, sachant que chaque mission fera l'objet d'un contrat ponctuel qui en précisera l'objet, la période et le coût.

1 - Le contrat de prestation de recrutement de l'Appel Médical implique des honoraires s'élevant à :

- 840€ TTC le premier mois de recrutement de l'agent
- 360€ TTC les mois suivants

Ne dépassant pas au total la somme de 4 200€ TTC.

Les EHPADs se chargent, une fois la sélection réalisée, d'entreprendre toutes les formalités administratives suivant le recrutement (éléments d'information pour établir le contrat de travail, DUE, bulletin de paie...). Le suivi de la mission est assuré par l'Appel médical. L'employeur direct de l'agent est l'EHPAD concernée.

2 - Le contrat de mise à disposition d'Adecco médical implique un taux de facturation de 2.07 par heure travaillée (hors primes et jours fériés) et des frais de dossier à hauteur de 144€ TTC.

Considérant que les budgets votés permettent la dépense aux comptes 6226 (honoraires) et 64151 (remplacements),

La Vice-Présidente propose :

- de lui donner mission pour solliciter ces services en fonction des besoins de fonctionnement des EHPADs, en dernier recours,
- de l'autoriser à signer les contrats et avenants à venir selon les missions à assurer.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de donner mission à la Vice-Présidente pour solliciter ces services d'intérim en fonction des besoins de fonctionnement des EHPADs, en dernier recours, et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision

5. DM-Modification du BP 2016 suite affectation du CA 2014-Section soins

La Vice-Présidente rappelle la délibération du 18 janvier 2016 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2014 de l'EHPAD « Les Chênes Verts » n°16/01/02 en section soins :

AFFECTATION				
	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
RESERVES				
10682 Mesures d'investissement				
10686 Compensation des déficits d'exploitation		1 863,55 €		1863,55 €
10687 Compensation des charges d'amortissement des mises aux normes de sécurité des équipements, agencements et installations	20 500,00 €			20500,00 €
REPORT A NOUVEAU				
110 Réduction des charges d'exploitation BP 2016			121 291,61 €	121 291,61 €
111 Excédents 2014 affectés au financement en 2015 de mesure d'exploitation non reconductibles	24 819,23 €	11 742,22 €	60 341,18 €	96 902,63 €
	45 319,23 €	13 605,77 €	181 632,79 €	240 557,79 €

Suite à la notification de l'ARS du CA 2014 reçu en date du 18 décembre 2015, l'excédent au compte 110 d'un montant de 121 291.61 € n'a pas été reporté sur le BP 2016.

Il est nécessaire de rectifier cette omission.

La Vice-présidente propose de voter la modification du budget ci-dessous :

Intitulés des comptes	Compte	Section	Montant
Résultat d'exploitation	002	Soins	121 291.61 €
Part afférente à la section soins	7351123	Soins	-121 291.61 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder la décision budgétaire ci-dessus, et autorise le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision

DEMANDE D'AIDE

QUESTIONS DIVERSES

8. Prochain CA

Le prochain CA ordinaire est prévu le jeudi 26 Janvier 2017 à 14h00. Une Commission Permanente sera prévue ce même jour à la même heure (en cas de demande d'aide et faute de quorum).

La séance est levée à 15h00